



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2023

Le 7 Décembre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme DATTÉE Catherine, Maire.

Présents : Mme DATTÉE Catherine, Maire, Mmes : BAZOGE Angélique, HATTON Cécile, MOYER Chantal, MM : BERTRAND Philippe, COLLÉAUX Jean-Pierre, GRATEAU Antoine, MÉRILLON Franck, PINET Yves, PINON Marc, VAUDOUR Michel

Excusés ayant donné procuration : Mme BASILE Anne-Marie à Mme MOYER Chantal, MM : BODET Samuel à M. PINET Yves, VERGEON Laurent à M. MÉRILLON Franck

Secrétaire de séance : M. BERTRAND Philippe

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 16 novembre 2023. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance:

- Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023.
 - Fixation des tarifs communaux pour l'année 2024
 - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2024
 - Travaux de rénovation du bâtiment communal du stade et de l'école : approbation du projet et demande de subventions
- Points divers évoqués par la mairie
Questions diverses

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

Budget de la commune :

- AZ Équipement : achat de panneau "SAUNAY" entrée et sortie (route de Villeporcher) d'un montant de 363,96 € TTC.
- Centre ouest incendie : achat de deux panneau "point de rassemblement" d'un montant de 196,80 € TTC.
- Vist and com : fourniture d'une borne wifi et d'un switch 5 ports d'un montant de 303,60 € TTC.

047/2023 - Fixation des tarifs communaux pour l'année 2024

Madame le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les tarifs municipaux pour l'année 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	Habitants de Saunay		
	SEMAINE		WEEK-END
	1/2 journée ou vin d'honneur	Journée	
SALLE DES LOISIRS	55 €	100 €	240 €
Électricité fluides forfait jusqu'à 250 kW	25 €	35 €	70 €
Hors forfait > 250 kW électricité fluides	0,50 € / kWh		
Total tarif location fluides inclus	80 €	135 €	310 €
Forfait ménage salle des loisirs	120 €		
Forfait ménage cuisine	60 €		
Caution	500 €		
SALLE DU STADE	40 €	55 €	95 €
Électricité fluides forfait jusqu'à 250 kW	10 €	15 €	30 €
Hors forfait > 250 kW électricité fluides	0,50 € / kWh		0,50 € / kWh
Total tarif location fluides inclus	50 €	70 €	125 €
Forfait ménage salle du stade	80 €		
Caution	300 €		

	Personne hors de Saunay		
	SEMAINE		WEEK-END
	1/2 journée ou vin d'honneur	Journée	
SALLE DES LOISIRS	90 €	165 €	360 €
Électricité fluides forfait jusqu'à 250 kW	25 €	35 €	70 €
Hors forfait > 250 kW électricité fluides			0,50 € / kWh
Total tarif location fluides inclus	115 €	200 €	430 €
Forfait ménage salle des loisirs	120 €		
Forfait ménage cuisine	60 €		
Caution	500 €		

Location de matériel :

Tables	6,00 €/table
Chaises	0,70 €/chaise
Bancs	3 €/ banc
Caution	80 €

Concessions au cimetière :

Concession cavurne trentenaire : 50 €
 Concession cavurne cinquantenaire : 90 €

Concession pleine terre trentenaire : 100 €
 Concession pleine terre cinquantenaire : 180 €
 Concession pleine terre perpétuelle : 660 €

Redevance de superposition trentenaire : 50 €
 Redevance de superposition cinquantenaire : 90 €
 Redevance de superposition perpétuelle : 330 €

048/2023 - Travaux de rénovation du bâtiment communal du stade et de l'école : approbation du projet et demande de subventions

Lors de la réunion de la commission bâtiments communaux du 4 décembre, les membres de cette commission ont décidé de réaliser les travaux suivants:

- pose de stores bannes à l'école,
- changement de lambris bois sous toiture à l'école,
- modification de la buvette dans le bâtiment de la salle du stade (changement de WC, pose d'un évier mitigeur, pose d'un ballon d'eau chaude 100L, plomberie, pose de 16m² de panneaux OSB au plafond, pose d'une marquise à l'extérieur ...),
- fourniture et pose de deux volets roulants à la salle du stade.

- travaux d'électricité dans le bâtiment de la salle du stade : création de ligne pour prise double, fourniture et pose d'un tableau électrique, mise en place de disjoncteurs pour protection prise et chauffe-eau électrique, comprenant le câble de liaison entre les deux tableaux...

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 11 419,50 € HT.

Elle informe également que ces travaux seront inscrits au budget 2024.

Pour ces travaux, la commune peut bénéficier :

- d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR),

Sources	Montant en HT	Taux
Fonds propres	4 473,50 €	39.17 %
Sous-total autofinancement	4 473,50 €	39.17 %
Conseil Départemental – FDSR	6 946,00 €	60.83 %
Sous-Total subventions publique	6 946,00 €	60.83 %
Total H.T.	11 419,50 €	100,00 %

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver les projets suivants :
 - pose de stores bannes à l'école,
 - changement de lambris bois sous toiture à l'école,
 - modification de la buvette dans le bâtiment de la salle du stade (changement de WC, pose d'un évier mitigeur, pose d'un ballon d'eau chaude 100L, plomberie, pose de 16m2 de panneaux OSB au plafond, pose d'une marquise à l'extérieur ...),
 - fourniture et pose de deux volets roulants à la salle du stade.
 - travaux d'électricité dans le bâtiment de la salle du stade : création de ligne pour prise double, fourniture et pose d'un tableau électrique, mise en place de disjoncteurs pour protection prise et chauffe-eau électrique, comprenant le câble de liaison entre les deux tableaux...
- d'approuver les plans de financement tels que figurant ci-dessus;
- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale d'un montant de 6 946 €;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces opérations.

049/2023 - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2024

Les dépenses d'investissement pour les opérations où existe un « reste à réaliser » au 31 Décembre 2023 peuvent être mandatées avant les votes des budgets 2024 dans la limite de ce « reste à réaliser ».

Pour les autres opérations, l'article 1612-1 du CGCT dispose que, sur autorisation de l'assemblée délibérante, l'ordonnateur peut engager les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2024 et, décide d'inscrire ces crédits à la section d'investissement du budget en 2024 :

Budget de la commune :

Section d'investissement : chapitre 21 Immobilisations corporelles

Article 2185 :

- l'entreprise Vist and Com : fourniture de borne wifi, de routeurs, de postes maxcom pour la salle des loisirs, les boîtiers ATA pour un montant de 2 800 € TTC.

Article 21351 :

- Castel-renaudais insertion :
 - changement de lambris bois sous toiture à l'école d'un montant de 1 579,96 €.
 - modification de la buvette dans le bâtiment de la salle du stade (changement de WC, pose d'un évier avec mitigeur, pose d'un ballon d'eau chaude 100L, plomberie, pose de 16m2 de panneaux OSB au plafond, pose d'une marquise à l'extérieur..) d'un montant de 4 745,97 € .
 - travaux d'électricité dans le bâtiment de la salle du stade : création de ligne pour prise double, fourniture et pose d'un tableau électrique, mise en place de disjoncteurs pour protection prise et chauffe-eau électrique, comprenant le câble de liaison entre les deux tableaux... d'un montant de 1 ,682,29 € HT.

Article 2188 :

- Castel-renaudais insertion : pose de stores bannes à l'école pour un montant de 1 412,54 €.
- l'entreprise habitec : fourniture et pose de deux volets roulants à la salle du stade pour un montant de 1 998,74 € HT.

Ces dépenses pourront intervenir entre le 1er janvier 2024 et le vote des budgets 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 21h00

Madame le Maire
Catherine DATTÉE



Secrétaire de séance
M. BERTRAND Philippe